

Date de dépôt: 12 août 2002

Messagerie

Rapport

de la Commission des transports chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur:

- a) le rapport annuel de gestion de l'entreprise des TPG pour l'exercice 2000**
- b) le rapport sur la réalisation de l'offre de transports 2000**

Rapporteuse: M^{me} Anita Frei

Mesdames et
Messieurs les député-e-s,

La Commission des transports a examiné le rapport du Conseil d'Etat sur le rapport annuel de gestion de l'entreprise des TPG pour l'exercice 2000 et le rapport sur la réalisation de l'offre de transports 2000 lors de sa séance du 26 février 2002, sous la présidence de M. Jean Spielmann. M. Robert Cramer, président du Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement, a participé aux travaux ainsi que M. Philippe Matthey, secrétaire adjoint au DIAE. Le procès-verbal de séance a été assuré par M^{me} Caroline Martinuzzi.

MM. Michel Jaquet, vice-président du Conseil d'administration, Christoph Stucki, directeur général, Robert Corminbœuf, directeur financier, et Thierry Wagenknecht, responsable du contrôle de gestion, représentent les TPG et commentent le rapport annuel. Pour l'année 2000, le déficit a été inférieur au chiffre initialement estimé de 1,8 million. Les investissements ont été importants lors des années 2000 et 2001, cela en raison de l'achat de nombreux véhicules (pour un montant total de 18 millions) et du

développement informatique. En 1999, les distributeurs de billets ont été changés et on a pu constater une hausse de 1,3 % de la vente des titres de transports.

Les commissaires déplorent le retard avec lequel ces rapports parviennent au Grand Conseil. Il leur est répondu que ces délais sont regrettables, mais qu'il faut attendre que le rapport de l'ICF soit établi.

Un commissaire souhaite des précisions quant aux charges de personnel, en augmentation, et qui représente 66% des charges de l'entreprise. M. Stucki explique qu'en 2000 une échelle des salaires propre aux TPG a été instaurée, qui prévoit en plus de l'indexation au coût de la vie des échelons et des primes de fidélité. La masse salariale représente toujours entre 65 et 69% des charges totales de l'entreprise et a tendance à augmenter en proportion, car les subventions sont restées constantes.

Un autre commissaire souhaitant des explications sur les contrôles, il est précisé qu'il y a eu, en 2000, 0,7% de contrôles sur l'ensemble du réseau. On a pu constater une augmentation de la recette des amendes par rapport à l'année précédente en raison d'un plus fort taux d'irrégularité et d'une méthode plus efficace. Le système n'est pas rentable, mais ce n'est pas le but recherché.

Après quelques questions concernant la sécurité et les déprédations aux véhicules et un échange sur l'application des normes comptables IAS, la commission, unanime, prend acte du RD 436 et vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à en faire de même.